



## **Le mot du Maire et du Conseil municipal**

Un trimestre "à rallonge" nous sépare déjà de notre dernière parution... L'information à vous donner ne manque certes pas, mais il nous a semblé utile d'attendre que certains événements trouvent leur conclusion, que des réponses nous parviennent à des questions en suspens, que des tendances se confirment, que des décisions puissent être prises...

Par habitude, l'été est propice aux animations et manifestations en tous genres et la plupart d'entre vous ont regretté que notre village n'ait pas connu son traditionnel week-end de fête fin juillet : le dernier bureau du Comité des Fêtes ayant démissionné au printemps dernier, la relève ne s'est pas encore faite, peut-être par méconnaissance du problème mais plus certainement à cause du désengagement croissant du bénévole.

Il n'est pas dans les fonctions d'une municipalité de suppléer à ce vide événementiel mais nous souhaitons par contre apporter toute notre aide aux bonnes volontés qui voudront bien reprendre le flambeau.

Un profond changement est intervenu à l'école communale avec la mise en place d'un RPI regroupant les communes de Bélesta et Fougax et Barrineuf : imposé par l'académie, espérons que son fonctionnement satisfera pleinement parents et élèves.

Malgré un été et un début d'automne particulièrement secs, le réseau de distribution d'eau communal a correctement fonctionné, grâce notamment aux travaux effectués sur le pompage de Pélaill l'an dernier; vous en saurez davantage en lisant la suite de cette info.

Des personnes bien intentionnées ayant jugé indispensable de mettre notre Maire au Tribunal administratif de Toulouse afin de faire casser l'arrêté municipal pris au printemps dernier, pour régler l'utilisation de la voirie communale vis-à-vis des exploitations forestières, nous continuons de penser que notre patrimoine a besoin d'être protégé et défendu et non pas livré aux intérêts de quelques entreprises peu regardantes en matière de déontologie...

Affaire à suivre !

## **LES TRAVAUX ET ETUDES A VENIR EN MATIERE D'EAU POTABLE**

Afin d'améliorer le rendement du réseau et d'éviter le doublement de la redevance de la ressource, il s'avère nécessaire et urgent de réaliser une démarche de connaissance et de gestion des réseaux d'adduction d'eau potable complète.

L'étude a été confiée, après consultation, au bureau d'études ETEN domicilié à Nègrepelisse (82) pour un montant de 41 099 euros HT, subventionnable à 70 % par l'Agence Adour Garonne comprenant 3 parties :

**Phase 1** : étude de connaissance du réseau (inventaires détaillés, schéma directeur local, audit de patrimoine).

**Phase 2** : étude de sectorisation et recherches de fuites.

**Phase 3** : étude de planification et de programmation (incluant les plans d'action).  
Ce travail devrait commencer dès cet automne.

Courant juin, les employés communaux ont construit un second réservoir pour compléter la ressource de celui existant et alimentant le hameau des Mijanes.

## **ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL BATI**

L'année 2016 restera marquée par la nécessité et l'urgence d'effectuer d'importants travaux de réfection de toitures.

Sur le bâtiment abritant la mairie et deux logements communaux : en septembre l'entreprise CHAUSSONNET de Laroque d'Olmes a refait entièrement la couverture du bâtiment principal pour un montant de **9 462 euros HT**.

Vers la mi-octobre, c'est la totalité de la toiture de la Salle Polyvalente (Foyer) qui va être démolie (vétusté oblige !) pour être reconstruite à neuf (avec notamment le remplacement des demi-fermes de charpente, très abîmées, par des fermettes).

### **Ce chantier verra intervenir plusieurs corps de métier :**

Démontage et désamiantage de la couverture confiés à l'entreprise SODEPOL de Laroque-d'Olmes pour la somme de **9 105 euros HT**.

Démontage de la charpente actuelle, fourniture et installation de fermettes, couverture.

Ces travaux seront exécutés par l'entreprise MP CHARPENTE de Chalabre pour un montant de **46 450 euros HT**.

Mise en place d'un plafond coupe-feu et d'un faux plafond sur ossature, y compris isolation : travaux à réaliser par l'entreprise PEREIRA de Saverdun, pour une somme de **8 100 euros HT**.

L'importance et la durée du chantier vont nécessiter la condamnation de la rue de la Liberté (longeant la Salle Polyvalente et menant aux Mécaniques) pendant quelques semaines (un arrêté municipal vient d'être pris, fermant la rue du 12/10 au 15/12/2016).

Suite à un effondrement partiel de la toiture avant du garage de Barrineuf, des travaux de remise en état seront effectués en novembre par l'entreprise MP CHARPENTE pour un montant de **6 436 euros HT**.

*Au mois de septembre, un de nos employés a "relooké" la fontaine de Delalaygue par enlèvement de la végétation envahissante et rejointement de la maçonnerie.*



## **VOIRIE ET ECOLE COMMUNALE**

Dans le cadre de la mise en place du RPI FOUGAX-BELESTA et d'un transport des enfants par navette, le Conseil Départemental nous a imposé la construction d'un quai de bus qui a été effectuée par nos employés communaux.

Coût de réalisation : **6 000 euros** (y compris la signalétique adaptée), dont **1 415 euros** d'aide du Conseil Départemental.

## **FORET COMMUNALE**

La reprise et la mise au gabarit du réseau de pistes de débardage desservant les parcelles K et L de Montaud ont été exécutées en juin dernier par l'entreprise CANAL de Foix pour un montant de **18 430 euros HT**.

## **AUTRE TRAVAUX ENGAGES PAR LA COMMUNE**

Le Syndicat Départemental des Communes Electrifiées de l'Ariège a confié pendant l'été à l'entreprise BV SCOP des travaux de renforcement du réseau aérosouterrain BTA sur le tronçon d'Espine à la Palanque; l'opération a également permis de modifier et moderniser l'éclairage public de ce secteur.

Courant octobre, le service des routes du Conseil Départemental a procédé à des travaux de reprise de chaussée sur la RD9 entre Bélesta et Montségur, dans l'attente de la pose d'un revêtement généralisée prévu l'an prochain.

## **FORET COMMUNALE ET PROBLEMES FORESTIERS**

Les ventes du printemps dernier, effectuées par l'Office National des Forêts, ont permis de commercialiser la coupe de la parcelle 10 en Forêt Communale pour un montant de **52 666 euros HT**, achetée par les Etablissements CHAUMOND de Bélesta.

Suite à une coupe de bois en parcelles privées aux environs de Malard et aux importantes dégradations constatées sur la route de Lalibert, les états des lieux faits avant et après l'exploitation nous ont conduit à demander à l'entreprise BAUTISTA d'entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de remise en état (la route sera fermée quelques jours par Arrêté Municipal).

Deux associations de propriétaires et exploitants forestiers ont cru bon d'attaquer le Maire auprès du Tribunal Administratif de Toulouse pour faire annuler l'Arrêté Municipal en date du 5/02/2016 pris sur proposition du Conseil Municipal, pour tenter de modifier les mauvaises habitudes prises en matière d'utilisation de la voirie communale par certaines entreprises peu regardantes.

Notre seul souci reste la défense de notre patrimoine et des finances communales !

Quelle que soit l'issue du jugement à venir, nous nous donnerons les moyens légaux de faire respecter un cahier des charges indispensable pour l'avenir de notre communauté forestière...

## GESTION DES CIMETIERES

L'évolution des pratiques funéraires, la mise en conformité avec la réglementation nationale, l'existence de problèmes liés à une certaine anarchie des sépultures existantes, la création de nouveaux outils de gestion nous ont conduits, comme de nombreuses autres communes, à mener une réflexion pour tenter d'améliorer la connaissance précise des deux cimetières de Fougax et de Barrineuf et leur suivi administratif.



Si celui de Barrineuf reste moins problématique grâce à son agrandissement datant de 1987, la capacité maximale de celui de Fougax est pratiquement atteinte.

Aucune de ces deux structures ne dispose d'un plan précis des emplacements occupés, empêchant toute gestion rationnelle, rigoureuse et en accord avec la légalité.

Face à ce constat, un certain nombre de décisions ont été prises :

L'année 2016 a été consacrée au lever topographique et à l'établissement d'un plan côté du cimetière de Fougax comprenant la situation précise des tombes et de leurs occupants; un logiciel de gestion adapté va permettre, à l'aide des renseignements obtenus, de concrétiser et de pérenniser les connaissances ainsi acquises.

Le même travail sera effectué à Barrineuf en 2017.

La disponibilité de places dans le cimetière de Fougax s'avérant très faible, le Conseil Municipal a décidé d'engager, dès cette fin d'année, une procédure de reprise de certaines tombes à l'état d'abandon, en appliquant une procédure correspondant à la réglementation en vigueur. Le temps de mise en œuvre de cette longue procédure (3 ans) sera consacré à la construction d'un ossuaire (obligatoire sur le plan légal), commun aux deux cimetières du village.

Dans sa séance du 6 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé des durées et des nouveaux tarifs de concessions :

→ **Durée** : 30 ans et 50 ans, la perpétuité est abandonnée (seulement à compter de cette date, les anciennes concessions continuant de bénéficier de l'ancienne réglementation).

→ **Tarifs au m<sup>2</sup>** : **50 euros pour les concessions de 30 ans, 100 euros pour 50 ans.**

A été adopté le principe d'une superficie maximale de 6 m<sup>2</sup> (2m x 3m) par concession. Une réflexion est conjointement entamée sur la création et le choix des modalités techniques pour la réalisation d'un site funéraire comprenant un espace de dispersion (Jardin du souvenir) et une sépulture d'urnes (Jardin d'urnes) à partir de concessions de petites dimensions.

## **ECHOS DE NOTRE ECOLE**

A la demande de l'Inspecteur d'Académie, de longues discussions et tractations se sont déroulées pendant le premier semestre 2016, conduisant les communes de Bélesta et Fougax à signer en juin dernier le protocole de mise en place d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre les écoles de nos deux villages.

La rentrée dernière s'est donc déroulée suivant ce nouveau principe : descente des élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 scolarisés sur notre commune à Bélesta et montée des enfants de maternelle et CP de Bélesta à Fougax; les transports sont effectués par une navette de bus avec un accompagnateur.



L'effectif de cette nouvelle année scolaire est de 17 élèves; Madame PELOFFI encadre seule cette fournée enfantine, M. AMIEL ayant rejoint l'équipe de Bélesta et donc retrouvé les petits fougaxéens des classes supérieures. Le 26 septembre dernier, M. Alain DURAND, sénateur de l'Ariège, est venu rendre visite à ce nouveau dispositif et rencontrer le corps enseignant et les maires de nos deux communes.

Nota : une signalétique de restriction de vitesse (30 km/h) a été mise en place à la demande du Conseil Départemental, 150 m de part et d'autre de l'école, zone considérée comme dangereuse avec l'accès de la scierie COURRENT et l'intersection de la rue du Martinet.

## **PARTICIPATION CITOYENNE**

Le 21 septembre dernier a été paraphé à Lavelanet par la Préfète de l'Ariège, le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège et le Maire de FOUGAX ET BARRINEUF, le protocole de participation citoyenne, dispositif visant à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Son principe réside dans une approche territoriale de la sécurité et consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement; il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Une signalétique adaptée pourra être mise en place par quartier participant à l'opération, permettant d'informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent toute situation jugée anormale.



## **QUELQUES DECISIONS MUNICIPALES**

### **Concernant les adresses postales :**

Pour prendre en compte l'évolution du bâti et rectifier certaines appellations, le Conseil Municipal a pris quelques décisions modificatives concernant quelques portions de rues et la numérotation en découlant. C'est ainsi que :

- l'appellation rue St-Michel est prolongée jusqu'au pont de Bounat.
- l'appellation du quartier de Camaüt concerne la zone comprise entre le pont de Bounat et l'entrée de la rue passant devant l'épicerie.
- la rue longeant la salle polyvalente et menant aux Mécaniques prend le nom de rue de la Liberté.

Un dossier complet va être rapidement transmis aux services postaux et tous les habitants concernés vont recevoir un courrier de la Mairie leur indiquant leur nouvelle adresse.

### **Concernant les chiens errants :**

Face à la prolifération de chiens réputés errants, fréquentant particulièrement le soula de Fougax, les risques encourus pour la faune sauvage et les animaux domestiques et suite aux plaintes de certains éleveurs de Bénaix et l'Aiguillon, les communes de Fougax et Barrineuf, Bénaix et l'Aiguillon ont pris un arrêté municipal en date du 2/08/2016 pour demander la mise en œuvre par le Lieutenant de Louveterie et l'ONCFS d'une campagne de capture ou d'abattage de ces animaux.

## **EPICERIE DU VILLAGE**

Monsieur **GARCIA-RODRIGUEZ Denisio** fait savoir à la population qu'il vient de rouvrir L'EPICERIE DU COIN située à côté de la Poste, avec les horaires suivants :

**du jeudi au lundi : 8H30 à 12H30 - 15H30 à 19H30**

**Tél : 05 61 03 69 67**

## **DESMAN DES PYRENEES**

Fin octobre, des travaux de réhabilitation de l'Hers, entre Barrineuf et la Palanque, seront entrepris sous maîtrise d'œuvre de la Fédération de pêche et le contrôle de l'ANA, afin d'améliorer et de reconstituer un biotope favorable au Desman des Pyrénées.



## **MANŒUVRES MILITAIRES**

Du lundi 14 novembre au vendredi 18 novembre, le 1er régiment de Chasseurs parachutistes de Pamiers effectuera un exercice d'entraînement dans la région et à cette occasion sera susceptible de manœuvrer sur notre commune.

## **ETAT CIVIL**

Bienvenue à **LYONNET Ethan** né le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Saint Jean de Verges.  
Félicitations aux heureux parents **Déborah BARBIE** et **Anthony LYONNET !**

## INFOS / DEMARCHES

### RECENSEMENT :



Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie à ses 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Merci de vous présenter à la Mairie avant le 31 **décembre** de l'année en cours pour pouvoir voter l'année suivante. N'oubliez pas les pièces justificatives nécessaires : pièce d'identité et justificatif de domicile.



### RELEVE COMPTEURS D'EAU



Le relevé de votre compteur aura lieu à partir du **2 novembre 2016**.

Si vous devez vous absenter à cette période, veuillez impérativement prendre rendez-vous à la mairie, afin qu'un employé vous rende visite.

### ENCOMBRANTS / DECHETS

Nous constatons fréquemment l'accumulation de déchets en tout genre.

Au regard des règles élémentaires de salubrité publique et par rapport à l'aspect visuel de ces dépôts, nous tenons à rappeler la réglementation en vigueur :

**Les containers ne doivent recevoir que les sacs noirs contenant les déchets ménagers.**

**Les sacs jaunes (réservés aux emballages plastiques) ne doivent être déposés que le mercredi, jour de ramassage par le SMECTOM**

**Les encombrants de tout ordre peuvent être ramassés, à la demande et sur inscription auprès du SMECTOM (05 61 68 02 02), deux fois par mois, le jeudi des semaines paires.**

**Le respect de ces consignes, applicables à tous, permettra de participer à l'entretien et à la propreté de notre village !!!**



## CONSEILS DE LA MUSE

*Au sein de noires folies,  
Raison, verse à flots ton jour,  
Transforme les panoplies  
En instruments de labour.*

*C'est à vous, bardes de France,  
Sol d'amour et de progrès,  
De guerroyer à outrance  
Pour l'universelle paix.*

*En avant sous mon égide !  
De ta muse suis les pas ;  
Oh ! Quel spectacle splendide :  
Regarde, ne vois-tu pas,*

*Ainsi qu'une mer sereine  
Où se mirent de beaux cieux  
Toute la famille humaine  
Ondulant à flots heureux ?*

*Sur chaque étendard flamboie :  
Concorde et Fraternité !  
Du travail jaillit la joie,  
L'ordre de la liberté.*

*Plus de bas-fonds et de fâite,  
Car le monde est aplani ;  
Chaque faim est satisfaite,  
Chaque sommeil a son nid !*

*Extrait des CHANTS D'UN MONTAGNARD – 1867  
poète ariégeois Raoul LAFAGETTE*